

NOUVELLE SERIE

*Une foule de détails
aussi curieux qu'instructifs*

Ce livre est publié dans la collection *Des faits et des hommes*, dirigée par M.-G. Micberth. « Nous avons maintes fois entendu dire : les vieux usages s'en vont ! écrit l'auteur dans sa préface. Il est donc temps de les décrire si l'on veut en conserver le souvenir. Il y a là en effet une foule de détails aussi curieux qu'instructifs pour l'histoire du vieux temps : rien ne saurait mieux nous dépeindre l'état des esprits, les convictions, les goûts, les tendances, la manière d'être et de faire des générations qui nous ont précédés (...) Sans doute il y a des superstitions, des coutumes bizarres qui ont fait le tour du monde et que l'on rencontre un peu partout sous une forme ou sous une autre, mais il en est dans telles ou telles contrées de notre double province, dont la physionomie est absolument personnelle, propre au terroir. L'ensemble est justement comparable, malgré des éclaircies d'une véritable beauté morale, à une gigantesque fantasmagorie où le comique et le terrible, le diabolique et le divin, le religieux et le chimérique, l'extravagant et le positif se montrent presque toujours côte à côte. »

Bientôt réédité

Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis

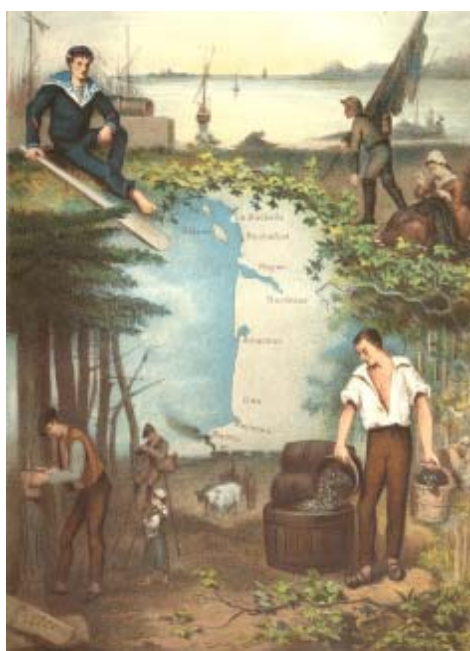
Usages, coutumes, croyances, préjugés, superstitions, empirisme, sorcellerie, pratiques zootechniques, etc.

par l'abbé J.-L.-M. NOGUÈS

La Saintonge et l'Aunis s'opposèrent à Philippe Auguste

Les anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis sont très fortement liées. Au X^e siècle, la province d'Aunis fut créée par scission de la partie nord-ouest de la Saintonge. Le territoire acquit son autonomie mais continua à faire partie intégrante du diocèse de Saintes. Sa capitale, Châtelailon, fut supplantée en 1130 par La Rochelle. Au XII^e siècle, les deux provinces bénéficièrent d'un essor démographique et économique sans précédent. Parallèlement à la fondation de plusieurs abbayes et prieurés, de nouvelles paroisses furent

créées, les forêts furent défrichées, les espaces cultivables furent développés et de nouveaux moulins furent construits. Plus tard, fidèles à Jean sans Terre, la Saintonge et l'Aunis s'opposèrent à Philippe Auguste ; le siège de La Rochelle dura près d'un an. En 1124, les deux provinces durent, cependant, se soumettre à l'autorité française. Au XVII^e siècle, les ports de la côte devinrent des points de départ vers l'Amérique du Nord. Deux enfants du pays, Pierre Dugua de Mons et Champlain fondèrent la Nouvelle-France. Les habitants de Saintonge et d'Aunis furent alors nombreux à émigrer. On trouve encore dans le québécois de nombreux mots empruntés au saintongeais, langue régionale reconnue officiellement en 2007, qui influença, aussi, fortement l'acadien.



MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE

UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2820 TITRES

29 TITRES SUR LA
CHARENTE-MARITIME

Renseignements au
03 23 20 32 19

Les recettes pour découvrir les trésors cachés

Le premier chapitre concerne le mariage, avec par exemple : quelques conseils de base (la nécessité de se marier le mardi, les accords, les invitations), puis, huit jours avant le mariage (bouquet et compliments) ; la veille (couronne nuptiale ou mai), le jour (la cérémonie du chaperon et des épingles), le lendemain (le chevalier du balai) et le surlendemain (la couronne sur la faite de la maison). Le chapitre suivant concerne la naissance, le baptême et le premier âge de l'enfant. On y trouve, entre autres choses, le moyen de rendre les couches favorables, le danger de différer le baptême, les pronostics sur le caractère de l'enfant, l'admirable secret pour ne pas avoir d'enfant bègue, ... Puis l'auteur en vient au décès, aux obsèques et aux inhumations, rapportant, par exemple, de quelles manières s'annonçait une mort, comment on mourait jadis. Il inventorie ensuite les coutumes festives à Noël, à l'Épiphanie, à la Chandeleur, au carnaval, durant la semaine sainte et à Pâques, au premier mai, aux rogations, à la Saint-Jean-Baptiste, à la Fête-Dieu et le jour des morts. Il fait la liste des jeux, de plein air et pour hommes, pour filles et garçons, à la maison, lors des veillées d'hiver, les petites fêtes périodiques ou de circonstances, les jeux de circonstances ou *olympia* du temps. Il décrit les costumes pour les hommes puis pour les femmes. Il étudie ce qui touche au merveilleux, avec les croyances et les préjugés, (racontant par exemple, les jours fastes et néfastes, la vertu de la tête et des yeux de la huppe), puis avec les pratiques bizarres ou superstitieuses (les philtres, les recettes pour découvrir les trésors cachés, ...). L'auteur évoque enfin, les particularités zootechniques, comme l'éducation des chiens ou l'oraison du loup.

LES MŒURS D'AUTREFOIS EN SAINTONGE ET EN AUNIS

Reconstituer les us et coutumes qui avaient, jadis, souvent force de loi, c'est reconstituer l'identité propre d'une région, au travers d'attitudes et de gestes qui accompagnaient la vie quotidienne ou les circonstances exceptionnelles. Parfois naïves, parfois cruelles, souvent drôles et en dehors de la réalité, ces multiples traditions nous révèlent aussi le tempérament d'une population trop crédule mais toujours sincère. Les noces étaient sans conteste l'événement qui comportait le plus de gestes symboliques. Le passage de l'anneau nuptial avait une importance capitale pour l'avenir du couple : si l'époux le glissait directement, c'est qu'il serait maître et seigneur dans son foyer ; si, au contraire, il butait sur les phalanges, c'est que sa femme dominerait le couple. On devine que bon nombre de fiancées ont tenté de forcer de destin en courbant discrètement le doigt... Si tous les prétextes étaient bons pour donner des présents et embrasser la mariée le jour des noces, une autre tradition, le lendemain, lui précisait clairement sa place et son rôle au foyer. Puis quand la femme avait donné naissance à un enfant, on s'empressait de le baptiser le jour même, évitant ainsi qu'il soit enlevé par une sorcière juchée sur son balai et échangé avec un monstre. Le choix des parrains et marraines, les moindres détails du déroulement du baptême, permettaient d'établir un pronostic sur la nature et le devenir de l'enfant, qu'on prenait soin de rouler « comme une barrique », d'un bout à l'autre de l'autel, afin qu'il ne se casse jamais les membres. Malgré les précautions infaillibles, les prières cabalistiques, les onguents d'outré-tombe et les breuvages magiques, la mort frappait inexorablement. Il était alors important de vérifier que les deux pieds du défunt « se suivaient bien », car dans le cas contraire, un autre membre de la famille allait bientôt périr. Le métier de bergère nécessitait lui aussi une excellente connaissance des traditions ; la gentille demoiselle filant sa quenouille auprès de son troupeau, se transformait tour à tour en dresseuse implacable et quelque peu tortionnaire de chien, en terreur des loups, en charmeuse de serpents, en guérisseuse et en sacrificatrice.

Réédition du livre intitulé *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis, usages, coutumes, croyances, préjugés, superstitions, empirisme, sorcellerie, pratiques zootechniques, etc.* paru en 1891.

Réf. 1250-DFDH48. Format 14 x 20. 236 pages. Prix : 28 € Parution : juin 2009.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou dès parution

XX

Retrouvez
LE LIVRE D'HISTOIRE
sur Internet...

<http://www.histo.com>

Bulletin de
souscription

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution juin 2009
1250-DFDH48

Nom
Adresse
.....
.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT			
<input type="checkbox"/> Par chèque bancaire	<input type="checkbox"/> Par C.C.P.	<input type="checkbox"/> Par mandat	<input type="checkbox"/> Par carte bancaire
N°			
Expirant le : 	Téléphone (obligatoire) : 	Signature : 	

Je commande « **LES MŒURS D'AUTREFOIS EN SAINTONGE ET EN AUNIS** » :

■ ex. au prix de **28 €**.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

*Je souhaite recevoir votre catalogue général 2009 (352 pages)
- 2 780 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais)*.....

Fait à....., le..... **TOTAL :**

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié. **MERCI POUR VOTRE COMMANDE**

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : **Le Livre d'histoire.**

L'histoire numérique. RCS Laon C 413 293 234.